

Vendredi 2 juillet

Conseil Municipal du 30 juin : Le sérieux budgétaire au service d'un projet municipal social, écologique et démocratique

Le 30 juin s'est tenu le Conseil Municipal de Rouen. Plusieurs délibérations phares ont été votées : les élus poursuivent leurs actions pour faire de Rouen la capitale du Monde d'Après. L'approbation du plan de transition 2021-2026 signe une avancée supplémentaire pour la transition social-écologique. Ville engagée, Rouen continue de développer l'accès à la culture par, et pour toutes et tous. Enfin, le Conseil municipal a également approuvé la création de nouveaux outils de démocratie participative.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie : « Face aux crises qui nous frappent, l'équipe municipale fait preuve de résilience, de solidarité et d'ambition. De résilience d'abord, par un sérieux budgétaire qui nous permet de dégager un excédent brut important. Cette bonne gestion financière a permis de dégager des marges pour investir significativement durant la mandature : la Ville est au rendez-vous de la crise ! De solidarité ensuite, en soutenant toujours plus nos associations et nos jeunes à travers de nombreuses initiatives, tel que le renouvellement du dispositif « BAFA citoyen » pour l'année 2021. D'ambition enfin en adoptant des plans d'envergures pour transformer Rouen et adapter le territoire aux changements climatiques. Après le plan de renaturation, nous lançons un plan de transition inédit. Ce plan vise à développer l'action municipale en matière de transition écologique, et de faire de notre territoire un modèle pour le monde d'Après. Parallèlement, le Conseil municipal a adopté sa nouvelle stratégie en matière de démocratie participative. »

Approbation du compte administratif concernant le budget principal de la Ville pour l'exercice 2020.

Malgré les défis qui se sont présentés, l'équipe municipale est fière de clôturer le budget principal avec un excédent brut de 16.366.670,89 €.

Le compte administratif fait le bilan de l'exécution budgétaire de l'année 2020. Dans un contexte sanitaire, économique et social difficile, la Ville de Rouen a réussi à préserver une bonne santé financière. A l'issue de l'année écoulée, elle dispose d'un excédent brut de 16.366.670,89 €.

Cette bonne gestion financière se traduit par une baisse de la dette de la Ville. En effet, l'encours de dette est passé de 191,45 millions d'euros à 143,98 millions d'euros entre le CA de 2014 et le CA de 2020. En 6 ans, l'encours de dette a donc diminué d'environ 48 millions d'euros, permettant ainsi de dégager une marge d'investissement pour mettre en œuvre nos projets. Par exemple, les nouvelles ressources financières permettront de soutenir le plan de renaturation de la Ville de Rouen souhaité par la nouvelle équipe. Cette diminution de la dette et cet excédent brut ont été obtenus sans qu'aucun impôt ne soit augmenté depuis plusieurs années.

Par ailleurs, la capacité de désendettement de la Ville s'est nettement améliorée. En 2014, son ratio épargne/dette était de 14 ans. Autrement dit, 14 années auraient été nécessaires pour rembourser la dette de Rouen, au regard des ressources disponibles. Aujourd'hui, ce ratio est de 5,3 ans, soit une baisse d'environ 8 ans ce qui est très encourageant.

A l'occasion de ce Conseil, la Ville a adopté la première Décision Modificative du Budget 2021.

Cette décision modificative, exercice classique en cours d'exercice budgétaire, permet d'accélérer les projets prioritaires, d'ajuster les emprunts et de consolider la situation financière de la Ville.

Ainsi, le Conseil Municipal inscrit en investissement :

- 126 000€ pour la mise en place de 140 corbeilles conçues pour accueillir les déchets à recycler,
- 2.5 millions d'euros supplémentaires pour les travaux de restauration de l'Abbatiale Saint Ouen,
- 53 000 euros pour le mobilier scolaire,
- 140 000 euros pour les travaux des halettes place Saint-Marc
- 180 000 euros pour la restauration de la cour de la crèche Etoile du Sud.
- 45 000 euros pour poursuivre l'équipement informatique des agents afin de faciliter la mise en œuvre du télétravail.

La Décision Modificative du Budget concerne également les dépenses réelles de fonctionnement, avec notamment :

- Pour la propreté de l'espace public : 115 000 euros supplémentaires sont inscrits pour le financement de prestation d'entretien des espaces publics, 40 000 euros pour la mise en place de la collecte et du recyclage des mégots, et 40 000 euros pour assurer le traitement des déchets ;
- Pour le soutien au commerce local : 70 000 euros sont inscrits pour la 2^{ème} édition de la fête du commerce, et 5000 euros pour l'organisation de plusieurs marchés aux végétaux ;
- Pour l'éducation : 56 000 euros supplémentaires sont orientés vers les travaux dans les écoles, 9 000 euros pour des études sur la qualité de l'air intérieur dans les écoles, 50 000 euros au titre de la poursuite des actions engagées dans le cadre de la « Cité éducative »,

et 35 000 euros pour permettre l'accompagnement de 700 jeunes supplémentaires dans le cadre du Contrat loisirs jeunes.

Rouen, une Ville au cœur des transitions écologiques et démocratiques

Adoption d'un plan de transition ambitieux 2021-2026.

La Ville de Rouen peut et doit anticiper les grands changements à venir. Si rien n'est fait, la crise climatique, que nous rencontrons déjà, aura des impacts désastreux sur le vivant et sur nos vies. Pour y faire face, à l'échelle des territoires et ici de la Ville, l'équipe municipale décide d'adopter un plan de transition inédit pour faire évoluer nos pratiques et améliorer notre résilience face aux crises. Le plan de transition est un programme d'actions transversal qui a pour but d'agir à travers l'ensemble des politiques municipales.

Ce plan se construit autour de 4 volets au cœur de l'action municipale. Tout d'abord, l'équipe municipale souhaite améliorer la performance énergétique des bâtiments publics et privés et diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre. Le deuxième axe porte sur la renaturation et la préservation de la biodiversité. Le 3ème axe vise l'éducation et la sensibilisation des habitants ; le 4ème axe concerne la transformation de la pratique des services municipaux.

Pour un renouveau démocratique à Rouen en favorisant la participation citoyenne.

La Ville de Rouen souhaite se doter d'une nouvelle stratégie de développement de la démocratie et de la participation citoyenne sur le territoire. L'enjeu est de répondre à l'attente des citoyennes et des citoyens en instaurant davantage de démocratie grâce à la mise en œuvre d'instances et d'outils de gouvernance partagée pour réfléchir, élaborer, mettre en œuvre et évaluer l'action publique, mais aussi par le renforcement du pouvoir d'agir des citoyens en encourageant et en accompagnant leurs projets.

4 dispositifs nouveaux sont mis en place :

- Convention et Assemblée citoyennes =

Constituer une Convention Citoyenne tous les deux ans, avec tirage au sort des participants, en préfiguration de l'Assemblée Citoyenne.

Les travaux de la Convention doivent aboutir à une délibération émanant du groupe et des recommandations partagées au sein du collectif, remises à l'exécutif territorial, lequel s'engage à une réponse argumentée sur les recommandations retenues ou non.

- Les Ateliers de Quartiers =

Afin de répondre à l'obligation faite aux communes de plus de 80.000 habitants de mettre en place des instances de démocratie de proximité, inscrites dans la loi de 2002, il est proposé de moderniser le dispositif des « conseils de quartiers » existant depuis 1996 en créant des « ateliers de quartier ». Ce nouvel outil fera l'objet d'une délibération spécifique lors du prochain Conseil Municipal.

- Le Droit de saisine =

Les citoyens pourront désormais déposer une saisine. Si la saisine atteint les 1500 signatures, un débat a lieu au Conseil Municipal et les différents groupes politiques doivent prendre position. A l'issue de ce débat, le Conseil Municipal propose les suites à donner à la saisine : celle-ci peut donner lieu à une décision soumise à l'approbation du Conseil Municipal, ou à une décision du maire, ou enfin à l'organisation d'une consultation citoyenne ou d'un référendum local dans les conditions définies dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

- Appel à projets citoyen =

L'Appel à Projets Citoyens avait connu un vif succès auprès des Rouennais qui avaient proposé plus de 110 projets pour améliorer leur cadre de vie.

L'équipe municipale souhaite faire évoluer le dispositif en l'annualisant, permettant ainsi de gagner en réactivité, pour la Ville, mais aussi et surtout pour les porteurs de projets. Il est proposé de renouveler les moyens consacrés avec un budget triennal d'un million d'euros en investissement.

La Culture au cœur du projet municipal !

300€ pour les jeunes et la culture !

La Ville de Rouen adhère au dispositif national du Pass Culture ! Concrètement, les jeunes de 18 ans auront accès pendant 2 ans à une application géolocalisée créditée de 300 €, montant utilisable auprès de différents acteurs culturels.

Sont ainsi éligibles au Pass culture les visites de musées, les places de spectacles, concerts et festivals, les abonnements dans des médiathèques ou des salles de spectacles, de cinéma, de concerts, des inscriptions à des cours ou ateliers, l'achat de biens matériels tels que des livres, CD, instruments de musique, ou encore l'achat de biens numériques (limités à 100 €) tels que jeux vidéos, e-books, abonnements en ligne.

Ce dispositif permettra ainsi à la Ville de Rouen et à l'ensemble des acteurs culturels de son territoire d'inscrire leurs offres à destination des jeunes majeurs, et à ces derniers d'avoir un accès facilité à la pratique culturelle.



Mise en place d'une campagne de financement participatif pour la restauration de l'Abbatiale Saint-Ouen !

L'abbatiale Saint-Ouen fait actuellement l'objet d'un ambitieux programme de restauration. La Ville de Rouen souhaite restaurer la rose du transept sud, datant du XVème siècle, et dont le budget est estimé à 476.000 € H.T.

« Ensemble, prenons soins de notre patrimoine ! » En partenariat avec Rouen Normandie Tourisme et Congrès, l'équipe municipale lancera une campagne de financement participatif à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine en septembre prochain auprès du grand public et des entreprises pour contribuer au financement des travaux.

Un nouveau Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social pour les bibliothèques municipales.

En 2020, une réflexion collective sur les grands enjeux des bibliothèques de Rouen a été engagée sous forme de groupes de travail transversaux thématiques. Grâce aux retours de ces groupes de travail, l'étude de l'environnement territorial (géographique, démographique, social, culturel), les grandes orientations de la collectivité, les rencontres avec les partenaires et la veille sur les enjeux actuels des bibliothèques, l'équipe municipale a défini un nouveau Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (P.C.S.E.S).

Le P.C.S.E.S. s'articule autour de 4 grands axes de développement des bibliothèques pour ces cinq prochaines années :

- Favoriser l'accessibilité des bibliothèques ;
 - Rendre plus visibles et attractives les bibliothèques ;
 - Se sentir accueilli personnellement ;
 - Affirmer les bibliothèques comme un service favorisant l'exercice des droits culturels.
- Ce projet culturel sert de cadre de référence pour le projet d'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques, en cours d'élaboration.

Rouen soutient les jeunes !

Plus de loisirs pour les jeunes issus de familles modestes !

Afin de favoriser l'accès à la culture et aux loisirs pour les jeunes issus de familles modestes, la Ville de Rouen prend en charge une partie de leurs cotisations pour les associations sportives et culturelles. En contrepartie de cette aide, le bénéficiaire s'engage à participer à une action citoyenne de son choix.



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53



Face aux conséquences de la crise sanitaire, la Ville de Rouen souhaite étendre et approfondir ce dispositif. C'est pourquoi, les critères d'accès ont été assouplis de manière à permettre un recentrage du dispositif sur le droit commun, ce qui permet de supprimer les quotas établis en 2020 qui restreignaient l'accès pour les enfants et les jeunes n'habitant pas les quartiers prioritaires de la Ville.

Les modalités d'inscription ont été simplifiées de manière à faciliter l'accès pour les familles les plus autonomes, à réduire le travail des bénévoles des associations partenaires du dispositif et à recentrer le travail des agents municipaux sur l'accompagnement des familles les plus fragiles.

Des relais de ce dispositif vont être mis en place sur tout le territoire de la Ville par l'intermédiaire des MJC, des centres sociaux et des structures de loisirs partenaires ce qui permettra de travailler plus en proximité en développant un maillage du territoire avec nos partenaires afin de favoriser l'accès au dispositif pour le public bénéficiaire.

L'objectif : passer de 450 à 700 bénéficiaires de ce dispositif pour l'année scolaire 2021-2022. Au total, soulignons que la Ville va doubler le budget dédié à l'opération.

Renouvellement du dispositif « BAFA citoyen » pour l'année 2021.

Depuis 2014, la Ville de Rouen a développé un dispositif d'aide au financement du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A.) : le « BAFA CITOYEN ». Cette aide financière de la Ville est apportée en contrepartie d'un engagement citoyen.

Véritable porte d'entrée vers les métiers de l'animation, et représentant une opportunité pour évoluer professionnellement et personnellement, cette politique répond aux besoins forts exprimés en termes d'emploi et de formation, notamment dans les quartiers des Hauts de Rouen et de Grammont.

Ce dispositif est un succès. C'est pourquoi le Conseil Municipal a adopté le renouvellement du dispositif « B.A.F.A. CITOYEN » pour l'année 2021 et la signature des conventions avec les organismes de formation.

Rouen, Ville à hauteur d'enfants

Renouvellement pour 3 ans de la Convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Rouen et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Maritime pour l'accueil des enfants de 3 à 13 ans.



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53



Les Caisses d'Allocations Familiales (C.A.F) soutiennent le développement et le fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) déclarés aux services départementaux de l'Éducation nationale de la Seine-Maritime.

La C.A.F. de la Seine-Maritime propose de renouveler pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2023, la convention d'objectifs et de financement pour l'ensemble des accueils de loisirs sans hébergement périscolaire et extrascolaire.

Lors de sa séance du 30 juin, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer, avec la Caisse d'allocations Familiales de la Seine-Maritime, la convention d'objectifs et de financement pour l'ensemble des accueils de loisirs sans hébergement périscolaire et extrascolaire.

Recrutement de 4 nouveaux médiateurs pour la prévention des violences.

Suite à la rixe entre deux bandes rivales à Sotteville-lès-Rouen qui a causé la mort d'un adolescent de 16 ans, la Ville de Rouen a décidé de débloquer des crédits supplémentaires pour la prévention des violences. Au total, 24 000€ supplémentaires seront attribués à deux associations, Espoirs Jeunes et US Grammont, pour recruter 4 nouveaux médiateurs. Ces médiateurs travailleront avec l'ensemble des associations pour entretenir et favoriser le dialogue entre les citoyens pour désamorcer de potentiels conflits. Complémentaire des actions engagées par l'Etat, ce travail est indispensable.

Retrouvez l'ensemble des délibérations sur le site de la Ville de Rouen : <https://rouen.fr/seances-conseil-municipal>



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53